



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20221213-DBC20221213_01-DE
Reçu le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022

N° DBC 20221213-01

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2022 à 13H00

Date de la convocation : 07 décembre 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 13 Décembre 2022 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Philippe BLANCHOZ, Claude GOUILLON-CHENOT, Georges LOPEZ, Philippe BION, Rachel BOURNIER, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Serge THEALLIER.

Membres du Bureau absents excusés :

Martine MUNOZ, Ludovic COMBE, Helene BOUDON, Olivier CHAMBON, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Didier ROMEUF.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean-François DELAIRE à Frederic CHONIER
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Jany BROUSSE à Christiane SAMSON

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**SOUSCRIPTION D'UN PRET DE 729 000€ A LA CAISSE D'EPARGNE POUR
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu la délibération n°20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et au Président.

Considérant que l'important programme d'investissement à conduire en 2022 sur le budget général nécessite un recours à un emprunt supplémentaire pour 729 000 euros.

Aussi, compte tenu, une consultation a été menée aux termes de laquelle l'offre présentée par la Caisse d'Epargne s'avère la plus satisfaisante.

Le contrat de prêt présente ainsi les principales caractéristiques suivantes :

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

19

Membre du Bureau représenté :3

Membres présents sans voix
délibératives : 1

Total votants : 22

AR Prefecture

063-200070712-20221213-DBC20221213_01-DE
Reçu le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022

- Montant du prêt : 729 000 euros
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Taux d'intérêt annuel : Livret A + 0,25%
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité forfaitaire de 5% du capital restant dû.

Commission :

- Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt

Il est donc proposé de contracter avec la Caisse d'Epargne cet emprunt de 729 000 euros, qui est prévu au budget primitif 2022.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la contractualisation dudit prêt avec la Caisse d'Epargne,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision

TOTAL VOTANTS : 22

Conseillers présents : 19

Représentés : 3

Non-participation : 0

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon